



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
28.06.2007

Date de la convocation des conseillers:
28.06.2007

point de l'ordre du jour :
05/02

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 6 juillet 2007

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Tonnar, échevins,
Hoffmann, Snel, Hannen, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally,
Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Roller, Jaerling, Wohlfarth,
conseillers, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Travail organique 2007/2008 de l'enseignement préscolaire

Vu la loi modifiée du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire ;

Vu le règlement d'administration publique du 12 juin 1919 concernant l'organisation des écoles primaires tel qu'il a été modifié ;

Vu la loi modifiée du 5 août 1963 portant réforme de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;

Vu la loi du 6 septembre 1983 portant :

a) réforme de la formation des instituteurs

b) création d'un institut supérieur d'études et de recherches pédagogiques

c) modification de l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire ;

Vu le règlement grand-ducal du 31 juillet 1980 fixant le régime des vacances et congés scolaires ;

Vu la lettre circulaire de printemps du ministre de l'Education nationale et de la Formation professionnelle concernant l'organisation des écoles préscolaires et primaires ;

Vu la proposition de l'inspecteur d'arrondissement sur l'organisation de l'enseignement primaire de la commune ou du syndicat scolaire ;

Vu l'avis de la commission scolaire ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi,

d é c i d e
à l'unanimité

d'approuver le travail organique 2007/2008 de l'enseignement préscolaire, à savoir :

Admissibilité et admission des enfants

1. Sont admissibles aux classes préscolaires :

- les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2007 (groupe d'âge A)
- les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2007 (groupe d'âge B)
- les enfants de l'âge scolaire, ayant obtenu un sursis au début de la scolarité obligatoire, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 10 août 1912, telle qu'elle a été modifiée.

2. Les admissions se font au début de l'année scolaire.

Fréquentation des classes préscolaires

L'inscription sur les listes et la fréquentation des classes préscolaires sont obligatoires pour tous les enfants âgés de 4 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2007, pour tous les enfants âgés de 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre 2007 ainsi que pour ceux ayant obtenu un sursis du début de l'obligation scolaire primaire. Les parents informeront les titulaires des classes des motifs des absences de leurs enfants.

Heures de classe

Horaire - type :

Heures d'ouverture des classes préscolaires		
jours de la semaine	Matin	Après-midi
mardi & jeudi	08:00 - 11:45	
lundi, mercredi, vendredi	08:00 - 11:45	14:00 - 15.50

Equipes pédagogiques

Dans les bâtiments Brill, Place Jean Jaurès et Dellhe'cht plusieurs enseignants se sont organisés en équipe pédagogique.

Surveillance des élèves.

Conformément au règlement grand-ducal du 10 avril 1978, la surveillance des enfants pendant les récréations, ainsi que pendant les dix minutes qui précèdent l'heure fixée pour le commencement de la classe et les dix minutes qui suivent la fin de la classe est assurée par les titulaires de classe.

Pendant l'année scolaire 2007/2008 la ville d'Esch-sur-Alzette compte 40 classes préscolaires.

En application de la loi du 28.06.1994, des classes accueillent des enfants à besoins éducatifs spéciaux.

Personnel enseignant 2007/ 2008

No	Nom et prénom	Date de naissance	<i>r o m o t i o n</i>	Nomination à Esch / A.	Années de service à Esch
1.	Ackermann Alix ép. Kimmes	22.06.52	1971	12.07.71	36
2.	Battibugli Denise ép. Dicken	14.08.53	1972	10.07.72	35

3.	Graas Viviane ép. Claus	04.09.52	1971	12.07.71	35
4.	Turcitu Rita	31.12.56	1978	11.07.78	29
5.	Kolbach Liliane ép. Pütz	07.03.50	1971	28.07.89	18
6.	Simon Claudette	02.02.50	1971	01.01.90	18
7.	Castellani Marcelle ép. Bous Démission au 01.10.2007	12.07.47	1968	30.10.84	17
8.	Knaff Martine ép. Georges *	11.06.64	1986	26.06.95	17
9.	Barthel Lilibeth .ép. Lanners	25.02.55	1976	28.07.89	15
10.	Weiler Pascale ép. Scuto *	11.04.66		09.07.93	12
11.	Ulivagnoli Diane ép. Reimen	31.07.70	1992	10.07.92	11
12.	Gielen Mireille	05.08.67	1992	01.07.96	11
13.	Melchior Nadine ép. Wagner	21.03.75		1997	10
14.	Muller Anik	24.05.75		1997	10
15.	Emmer Sandra	10.02.74		1997	10
16.	Kemmer Christine *	08.03.72		1997	10
17.	Winandy Coryse	25.05.75		1998	9
18.	Sieradzki Peggy *	20.07.74		1997	8
19.	Lazzaretti Daniel	10.10.75		28.06.99	8
20.	Heinen Marianne ép. Barboni	11.04.66		06.07.90	8
21.	Petesch Danielle	09.02.61	1982	01.07.96	7
22.	Ricci Pascale ép. Probst *	27.08.76		14.07.00	7

No	Nom et prénom	Date de naissance	r o m o t i o n	Nomination à Esch / A.	Années de service à Esch
23.	Quintus Carole	12.09.77		14.07.00	7
24.	Heuertz Carole	22.04.74		15.06.01	6
25.	Lorentz Simone ép. Lazzaretti	03.06.75		15.06.01	6
26.	Sbarra Diane	20.02.74		13.07.01	6
27.	Raglewski Tania	24.08.76		21.06.02	5
28.	Faltz Fabienne ép. Weidig	13.06.77		12.07.02	5
29.	Rettel Mariette ép. Bohler *	29.05.78		12.07.02	5
30.	Muller Stéphanie ép. De Backer	07.08.78		20.06.03	4
31.	Seil Marie-France	02.11.73		20.06.03	4
32.	Hoffmann Tessy	14.12.77		11.07.03	4
33.	Goedert Patricia	02.10.77		11.07.03	4
34.	Thilmany Renée	20.02.73		25.07.03	4

35.	Pütz Michèle	06.04.81		09.07.04	3
36.	Hoffmann Sandy	25.05.82			3
37.	Pinto Moreira Célia	08.09.79			3
38.	Reuland Claudine	14.07.78			3
39.	Weddé Carole	31.10.82		15.07.05	2
40.	Reinart Karin	31.05.81		15.07.05	2
41.	Kosch Corinne	04.08.79		15.07.05	2
42.	Schmit Nathalie	11.06.75		14.07.06	1
43.	Brücher Stéphanie	03.06.84		14.07.06	1
44.	Remy Corinne	02.05.84		14.07.06	1
45.	Felten Vanessa	26.10.83		14.07.06	1
46.	Batista Eliana	06.03.76		14.07.06	1
47.	Willems Catherine	24.11.80		14.07.06	1
48.	Bruno Barbara	21.12.81		15.06.07	-

* = mi-tâche

** = détaché au MEN (plein temps ou temps partiel) ou aux services de la Commune.

*** = congé sans solde

Décharges pour ancienneté 2007 / 2008

Ackermann Alix épouse Kimmes	3
Graas Viviane épouse Claus	3
Castellani Marcelle épouse Bous	3
Kolbach Liliane épouse Pütz	3
Simon Claudette	3
Barthel Lilibeth épouse Lanners	2
Battibugli Denise épouse Dicken	2
Turcitu Rita	2
Total	21

Personnel bénéficiant d'un congé sans solde ou pour travail à mi-temps ou d'un détachement

Nom de l'enseignant	Date de naissance	Nature du congé	Fin
Georges - Knaff Martine	1964 06 11	MT	31.08.2013
Scuto - Weiler Pascale	1966 04 11	DECH 2 leçons	15.07.2008
Kemmer Christine	1972 03 08	MT	31.08.2009
Sieradzki Peggy	1974 07 20	MT	
Probst - Ricci Pascale	1976 08 27	MT	
Bohler - Rettel Mariette	1978 05 29	MT	

- CST** = Enseignant bénéficiant d'un congé sans traitement
MT = Enseignant bénéficiant d'un congé pour travail à mi-temps
DET = Détachement
DECH = Décharge dans l'intérêt de l'école

Service à temps partiel

Nom de l'enseignant	Date de naissance	Début	%
Melchior Nadine épouse Wagner	21.03.1975	06 / 07	75 %

Répartition des classes préscolaires

Bâtiment	Admissions	Avancement 2 ^{ème} année	Transferts 2 ^{ème} année	Sursis	Total
Brill	80	79	--	2	161 : 9 = 17 / 18
Brouch	31	42	--	0	73 : 4 = 18 / 19
Pl. Jean Jaurès	55 ⁽¹⁾	60 ⁽²⁾	--	0	115 : 7 = 16 / 17
R. Léon Jouhaux	9	11	--	0	20 : 1 = 20
Dellhe'cht	41	50	--	1	91 : 5 = 18 / 19
G.-rue / A. Lycée	47 ⁽³⁾	52 ⁽⁴⁾	--	0	99 : 5 = 19 / 20
Neudorf	13	13	--	1	26 : 2 = 13
Bâtiment	Admissions	Avancement 2 ^{ème} année	Transferts 2 ^{ème} année	Sursis	Total
Lallange	23	38	--	0	61 : 4 = 15 / 16
Aérodrome	19	28	--	0	47 : 3 = 15 / 16
Total :	318	373	--	4	695 : 40 = 17 / 18

- ⁽¹⁾ dont 8 de la crèche « Spillhaus Parc Laval »
⁽²⁾ dont 19 de la crèche « Spillhaus Parc Laval »
⁽³⁾ dont 6 du Foyer de Jour International (Kannervilla)
⁽⁴⁾ dont 9 du Foyer de Jour International (Kannervilla)

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19/07/2007
 Pour expédition conforme,
 Le secrétaire communal, *h*

Le bourgmestre *h*


